



Rome, le 5 juin 2009

PROJETS DE VIE EN FAVEUR DES MIGRANTS NON ACCOMPAGNES

ATELIER I

Rome, 4 et 5 juin 2009

Conseil national de l'économie et du travail
Viale Davide Lubin N° 2

Déclaration de Rome

1. Les participants de l'Atelier sur les mineurs non accompagnés tenu à Rome, les 4-5 juin 2009, expriment les souhaits suivants :
 - a. mieux connaître les pratiques sociales et les procédures légales des différents pays étant confrontés à l'accueil ;
 - b. connaître et développer les bonnes pratiques existantes dans la prise en charge et la construction des projets de vie des mineurs non accompagnés ;
 - c. mettre en place une structure permanente permettant une rencontre des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs non accompagnés (« Commission de Rome ») et chargée :
 - i. d'améliorer l'observation dans les différents pays ;
 - ii. d'améliorer la pratique professionnelle sur l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés;
 - iii. de mettre en place un système de suivi, d'évaluation et de comparabilité entre les différents pays.